



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240408-CONS-AG-24-036-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 8 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2024 – Budget Principal

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 2 avril 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRIGUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MASSONI Jean-Joseph à LINALE Serge
MILANI Jean-Louis à POZZO DI BORGIO Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel à BIAGGINI Jean-Jacques
TIMSIT Christelle à LACAVE Mattea

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2024 – Budget Principal

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et à leurs groupements ;

Considérant qu'il convient d'adopter le Budget primitif 2024 du Budget Principal avec reprise des résultats du compte financier unique 2023 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge

De voter le Budget primitif 2024 du Budget Principal :

- **Par chapitre pour la section de fonctionnement**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 011, 012, 014, 65, 66, 67, 68, 023, 042
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 013, 70, 73, 731, 74, 75, 042, 002
- **Par chapitre et opération pour la section d'investissement**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 16, 20, 204, 21, 23, 040, 041, 3007, 3017, 3020, 3022, 3023, 3025, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3036
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 001, 10, 13, 16, 021, 024, 040, 041

ADOPTE

Le Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 qui s'établit en recettes et dépenses à 55 003 437,52€ ;

DEPENSES

- D'Investissement : 16 255 087,28€
- De Fonctionnement : 38 748 386,24€

RECETTES

- D'Investissement : 16 255 087,28€
- De Fonctionnement : 38 748 386,24€

PRECISE

Que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au Budget 2024 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **16 AVR. 2024**
et publication ou notification
du **16 AVR. 2024**
Le Directeur Général des Services
Jean-Michel FERRY



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr